



VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 19 décembre 2019

Vu la démission de Monsieur Bruno REOLON,

Vu l'acceptation du mandat de Conseiller municipal par Monsieur Benoît KAUFFMANN,

Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections, du 16 septembre 2019,

Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Conformément à l'article 4 du règlement du Conseil municipal,

Il a été procédé par Monsieur Nicolas CLEMENCE, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 19 décembre 2019, à l'assermentation de Monsieur Benoît KAUFFMANN, nouveau Conseiller municipal, remplaçant de Monsieur Bruno REOLON.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Nicolas CLEMENCE





VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 19 décembre 2019

Vu la démission de Monsieur Christian FLURY,

Vu l'acceptation du mandat de Conseillère municipale par Madame Christine BEUN,

Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections, du 4 décembre 2019,

Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Conformément à l'article 4 du règlement du Conseil municipal,

Il a été procédé par Monsieur Nicolas CLEMENCE, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 19 décembre 2019, à l'assermentation de Madame Christine BEUN, nouvelle Conseillère municipale, remplaçante de Monsieur Christian FLURY.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Nicolas CLEMENCE



VILLE DE LANCY

Législature 2015 - 2020

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 19 décembre 2019

**Prolongement de la ligne de tramway no 15 – Secteur Palettes/Curé-Baud
Crédit d'investissement (199-19.11)**

Vu que l'extension du réseau de tramway répond aux objectifs de décongestion de la circulation au sud de canton, et offre un axe fort de transports publics pour desservir le secteur sud-ouest de Lancy, le futur quartier des Cherpines et la zone industrielle de Plan-les-Ouates ;

Vu qu'une deuxième étape de cette ligne desservira le village de Perly et se prolongera sur le sol français jusqu'à la gare de St-Julien en 2023 ;

Vu que cette ligne faite partie intégrante du réseau ferroviaire du Grand Genève au même titre que le Léman Express ;

Vu la nécessité de réaliser les aménagements des voiries en lien avec le prolongement de la ligne de tramway no 15, ainsi que la réhabilitation des collecteurs situés dans l'emprise des travaux ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 2 décembre 2019 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 9 décembre 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par **28** oui / **1** non / **5** abstention

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 11'900'000.-- destiné aux aménagements des voiries en lien avec le prolongement de la ligne de tramway no 15 , ainsi que la réhabilitation des collecteurs situés dans l'emprise des travaux;

2. de prendre acte que ce crédit sera partiellement financé par une subvention fédérale estimée à Fr. 3'106'000.-;
3. de prendre acte que la part des travaux liée à la réhabilitation des collecteurs, estimée à Fr. 526'115.-- sera financée au moyen des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 7206.46120 ;
4. de comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
5. d'amortir la dépense nette relative à la part de l'aménagement des voiries au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021, voire 2022 ;
6. d'amortir la dépense liée à la réhabilitation des collecteurs au moyen de 40 annuités, sous la rubrique 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021, voire 2022.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Nicolas CLEMENCE